

Assistance à l'agriculture des Prairies—Fin

Cotisations, augmentation du taux, 2383-2384, 2387-2388, 2672, 2674-2675, 2727-2728

Coût estimatif des modifications à la loi, 2729-2730

Définition de "cultivateur" et "agriculteur" aux termes de la loi, 2668, 2727

Droit de 1 p. 100 versé par les producteurs de graines de lin et de colza, 2668, 2726

Extension des avantages à toutes les régions du pays, 2671, 2672, 2674, 2675-2676, 2727-2729

Inclusion des cultivateurs à temps partiel, 2725

Modification suggérée de façon à mieux répondre aux conditions prévues par la loi, 446, 666

Politique éventuelle du gouvernement fédéral commentée par le premier ministre du Manitoba, article de la *Gazette* de Montréal, 2407, 2439

Remplacement par un programme d'assurance-récolte, 273, 1923, 2670-2672, 2674-2676, 2728-2729

Restriction concernant les dimensions des blocs admissibles dans les townships, 446, 2667, 2725, 2730-2731

Superficie d'ensemencement admissible aux termes de la loi, 2385-2387, 2668, 2673, 2726

Terres aliénées en faveur d'un ancien combattant, 2670

Terres de la Couronne, application des avantages de la loi, 2668, 2673, 2725-2726

Utilisation de la récolte prédominante pour déterminer l'admissibilité à l'indemnité, 2669, 2726, 2731

Versements et perceptions depuis la mise en vigueur de la loi, 2729-2730

Assistance à l'agriculture des Prairies (loi)
(Modifications concernant l'extension des avantages et des changements relatifs à son application)

Bill n° C-40. M. Harkness

Rés., 2008, 2667-2676; 1re l., 2676; 2e l., 2725-2727; com., 2727-2732; 3e l., 2732; S.R., 3360

Assistance-chômage

Clause limitative dans la mesure présentée par le gouvernement libéral quant aux frais d'assistance aux provinces, 776

Dépense prévue au sujet des paiements, 4130, 4172

Problème des personnes qui ont épuisé le nombre de prestations auxquelles elles ont droit, 4160

Province de Québec

Communications du ministre de la Santé nationale avec les autorités provinciales, 4798

Prestations versées en 1957 par le gouvernement fédéral aux personnes inaptes au travail, 4679, 4742

Versements aux personnes valides qui sont sans travail, 4172, 4185-4186

Assistance technique aux pays peu évolués
Antilles et Ghana, 4665

Contribution canadienne, 2807, 4218

Envoi de poisson, 4096

Obligations lourdes résultant du programme de dons, 2846

Projet de caisse proposé par M. Macmillan, 1161

Assistance-vieillesse. Voir aussi Pension de vieillesse et Sécurité de la vieillesse

Don de l'allocation à partir de 60 ans pour les veuves et les femmes non mariées, 1756, 4159-4160

Nombre de personnes touchant les prestations dans chaque province, *dd.* (M. Benidickson), 2404

Prestations appliquées par la province de Québec sous conditions, 4141

Versement à 65 ans sans évaluation des ressources, *q.* (M. Martin, Essex-Est), 894

Assurance des anciens combattants (loi)

(Modifications visant à majorer le montant versé aux bénéficiaires à titre de rente viagère, à supprimer certaines restrictions, etc.)

Bill n° C-34. M. Brooks

Rés., 1588, 2168-2169; 1re et 2e l., 2169; renvoi au comité des anciens combattants; amendement (M. Brooks) tendant à abroger l'*art.* 1 du bill, 3678-3679, 3885-3887; com., 3887-3888; 3e l., 3889; S.R., 5005